CAP Val de Saône LE MAG'

LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°3 - Octobre 2018

ATTRACTIVITÉ P.5-6

Développement du territoire : Le tourisme et l'économie au cœur du sujet

CADRE DE VIE P.7-8

ENVIRONNEMENT : Pour une meilleure gestion des déchets

ATTRACTIVITÉ P.9-10

ECOLE DE MUSIQUE ET D'ART : Cap sur la danse !

SOLIDARITÉ P.11-12

ENFANCE/JEUNESSE : Investir pour mieux accueillir vos enfants

Sommaire

ENVIRONNEMENT

P.2 Un projet alimentaire territorial

REPENSER L'ACCUEIL DU PUBLIC

P.3-4 Accueil délocalisé et refonte du siège

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

P.5-6 Le tourisme et l'économie au cœur du sujet

ENVIRONNEMENT

P.7-8 Pour une meilleure gestion des déchets

ECOLE DE MUSIQUE ET D'ART

P.9-10 Cap sur la danse !

ACCUEIL DES ENFANTS

P.11-12 Les communes et la CAP Val de Saône repensent leurs bâtiments pour le bien-être des enfants

MIEUX CONNAITRE VOS SERVICES

P.13-14 Immersion dans les crèches de la CAP Val de Saône

EVENEMENTS

P.15 Les événements à venir sur le territoire !

CAP Val de Saône Le Mag'

Directrice de publication : Marie-Claire BONNET-VALLET
Directeur de rédaction : Charly VIARD
Réalisation : Nicolas LABBE
Crédits photos (sauf mentions) : Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône

Impression : Imprimerie Vidonne
4. rue de la petite Fin
21121 Fontaine-lès-Dijon
Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône
Ruelle de Richebourg
21130 AUXONNE
contact@capvaldesaone.fr
03 80 27 03 20 - www.capvaldesaone.fr

Édito

Le territoire à hauteur d'enfant !

La parenthèse estivale refermée, nombreuses sont les familles qui s'attachent à trouver **l'organisation** idéale, dont l'équilibre assurera **la tranquillité** de chacun ! Travail, crèche ou école, activités du mercredi et gestion domestique composent notre quotidien et ce sont souvent **les enfants** qui donnent le rythme !

Aussi, **c'est à hauteur d'enfant** que ce « CAP Val de Saône Le Mag' » propose **l'actualité de la rentrée** dans notre Communauté de communes :

À hauteur des **tout-petits**, c'est l'idée qui nous ouvre la porte **des crèches** de Pontailler-sur-Saône et d'Auxonne. La **petite enfance** est une des missions de la Communauté de communes et l'immersion au sein de ce service permet de mieux connaître le cadre de vie des 0-3 ans.

Dans nos 35 communes, les 2500 enfants scolarisés en écoles maternelles et élémentaires ont repris le cours de leurs apprentissages. C'est pour améliorer **leur bien-être** que **les communes et la CAP Val de Saône** repensent leurs bâtiments. Ce sont des investissements importants mais des réponses indispensables aux enjeux d'éducation sur notre territoire.

La qualité des repas proposés à la cantine est un autre enjeu de taille. **Un Projet Alimentaire Territorial** ouvre des pistes de réflexion. Intégrant circuits courts et ancrage local, il peut être vecteur de qualité accrue des menus proposés.

Pas d'éducation réussie sans enseignements artistiques ? Nous aussi nous le croyons. Entrez dans la **danse à l'École de Musique et d'Art !** Cette année, l'arrivée d'une professeure de danse vient compléter l'effectif des 16 enseignants, dans les 4 domaines artistiques proposés : **musique, danse, art plastique et théâtre.**

C'est également à hauteur d'enfant qu'on doit envisager **la qualité de notre environnement**. En effet, la qualité de vie de demain se construit aujourd'hui et c'est aussi un des meilleurs services à rendre aux plus jeunes. Cela passe par **une gestion rigoureuse de nos déchets** et nous en sommes tous les acteurs. Ce numéro décrit les changements en cours sur le territoire concernant la collecte et le tri des ces déchets.

C'est au cœur de nos vies : élever des enfants dans un territoire repose aussi sur **la possibilité d'y travailler.** À son niveau de compétence, avec les marges de manœuvre qui sont les siennes, la Communauté de communes s'emploie à apporter des solutions au **développement économique. Valoriser notre patrimoine** pour y accueillir des touristes, **accompagner les créations d'entreprises** sont autant de chantiers déjà engagés. Les travaux du siège de la CAP Val de Saône vont être réalisés par des entreprises Côte-d'oriennes. C'est aussi un levier de développement d'une économie de proximité.

L'enfance est l'âge de toutes les promesses. En cette rentrée, attachons-nous à tenir les nôtres ! Bonne lecture !

Marie-Claire BONNET-VALLET
Présidente de la CAP Val de Saône

ENVIRONNEMENT

UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Des aliments sains dans les cantines pour nos enfants

Ce projet vise à répondre à l'enjeu de l'ancrage territorial de l'alimentation et est élaboré de manière concertée par l'ensemble des acteurs d'un territoire (collectivités, agriculteurs, associations...).

Ses implications sont nombreuses :

- **Economiques :** mettre en adéquation l'offre et la demande à l'échelle locale, structurer et consolider les filières et ainsi aider les agriculteurs installés, contribuer à l'arrivée de nouveaux agriculteurs...
- **Environnementales :** préserver les espaces agricoles, développer les circuits courts, valoriser les productions écologiques, lutter contre le gaspillage alimentaire...
- **Sociales :** il s'agit d'un projet collectif lié à l'identité du territoire, ce qui est particulièrement vrai dans le Val de Saône, marqué par son histoire maraîchère.

À l'échelle de la Communauté de communes, le projet alimentaire territorial se décline dans le cadre de la restauration scolaire. L'un des premiers enjeux réside dans l'amélioration de la qualité des aliments servis aux 850 enfants inscrits dans nos cantines sur tout le territoire.

Déjà engagée dans la valorisation des produits locaux, bio et la diversification des repas proposés, la CAP Val de Saône souhaite amplifier ce mouvement.

Si vous souhaitez participer à ce travail, que ce soit à titre professionnel, associatif ou personnel, contactez Anastasia FREMIOT, Chargée de mission Développement Durable à la CAP Val de Saône.

CONTACT

Mme Anastasia FREMIOT
Tél : 03 80 27 03 20
E-mail : a.fremiot@capvaldesaone.fr
Adresse : Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône, Ruelle de Richebourg, 21130 AUXONNE

REPENSER L'ACCUEIL DU PUBLIC

UN ACCUEIL DÉLOCALISÉ À PONTAILLER/SAÔNE

Depuis une dizaine d'années, s'inscrivant ainsi comme une des premières en Côte d'Or, la Maison de services accueille de nombreux services publics et partenaires.

Désormais, l'accueil délocalisé de la CAP Val de Saône y est également installé afin que vous n'ayez pas à aller sur plusieurs sites pour réaliser vos démarches administratives ou simplement obtenir des informations sur les services gérés par votre Communauté de communes (périscolaire, petite enfance, facturation des déchets, transport à la demande…).

Des permanences spécifiques seront organisées à certains moments clés : inscriptions aux accueils de loisirs, aux services périscolaires…

Nos partenaires et utilisateurs de la Maison de services : la Mission Locale, l'Adosphère, la CPAM, le Conseil Départemental, Domicile Services, AIST 21...

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouvertures :
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi
9h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00
Tél : 03 80 47 89 82
E-mail : contact@capvaldesaone.fr
Adresse : Rue des Saucis,
21270 PONTAILLER-SUR-SAÔNE

L'accueil délocalisé vous attend !

La Maison de services au public de Pontailler/Saône

LA REFONTE DU SIÈGE DE LA CAP VAL DE SAÔNE À AUXONNE

Déjà évoqué dans les précédents CAP Mag', ce projet se concrétise puisque les travaux vont prochainement commencer et devraient durer environ un an. Les entreprises ont été retenues au terme d'une procédure de marché public et elles ont toutes leur siège dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres par rapport au territoire communautaire (deux d'entre elles résidant même sur notre territoire).

À noter également l'intervention (lot peinture) d'une entreprise adaptée, Promut, qui permet à des personnes reconnues travailleurs en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle. Ceci illustre le rôle des collectivités locales, via la commande publique, pour soutenir le développement économique local et l'insertion professionnelle.

Deux financeurs importants ont d'ores et déjà acté l'octroi de subventions : l'Etat (au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) pour 589 828 € et le Conseil Départemental (au titre du CAP 100% Côte d'Or) pour 717 500 €.

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

LE TOURISME ET L'ÉCONOMIE AU CŒUR DU SUJET

Le Val de Saône, un territoire qu'il convient de valoriser

Valorisons le patrimoine du Val de Saône

Notre territoire est doté d'une richesse patrimoniale (Château de Talmay, patrimoine militaire, Église Notre-Dame d'Auxonne…) et naturelle (Saône, réserve naturelle des Maillys…) qu'il convient de valoriser.

Pour y parvenir, la CAP Val de Saône s'est dotée de la compétence « Signalétique Patrimoniale et Touristique ».

Avec l'appui du bureau d'étude La Fabrique Créative, spécialisé dans le graphisme et la valorisation du patrimoine, une cinquantaine de sites vont être identifiés et des panneaux d'information vont être conçus afin de faire vivre notre patrimoine.

Chaque commune sera concernée, ce qui permettra de valoriser le patrimoine local du territoire dans sa globalité (églises, lavoirs…).

La déclinaison numérique de ce travail d'envergure est également prévue avec notamment l'élaboration de visites virtuelles qui permettront de susciter l'intérêt des touristes pour le Val de Saône.

Coût du projet : environ 55 000 €, avec une subvention à hauteur de 9 000 € de la Caisse des Dépôts.

Accompagnons les entreprises

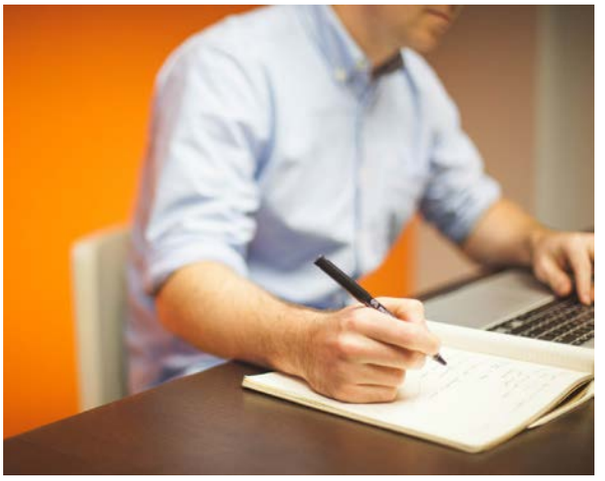

La CAP Val de Saône, avec l'appui du bureau d'étude Katalyse, va mener une réflexion sur l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises.

En effet, on ne peut que constater l'absence sur le territoire d'outils permettant aux créateurs d'entreprises de « tester » leur projet en limitant les risques financiers. Une structure de type « hôtel » ou « incubateur » d'entreprises pourrait constituer une réponse pertinente à ce constat.

De plus, la perspective de doter le territoire d'un ou plusieurs espaces de travail partagés pourrait constituer une réponse adaptée aux problèmes de mobilité et aux flux importants en direction de la Métropole de Dijon.

Qu'est-ce qu'un espace de travail partagé ?

Ces tiers-lieux désignent des espaces de travail ouverts à tous, innovants, partagés et utilisables de manière flexible.

Ils permettent aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés qu'en entreprise et de réaliser des économies de coûts fixes.

Ils permettent aussi aux professionnels de type indépendants et auto-entrepreneurs de se retrouver dans des espaces de travail très bien aménagés et équipés (salles de réunion, visioconférence...), de bénéficier d'animations et d'échanges ainsi que des synergies liées au travail collaboratif.

Coût de l'étude : environ 34 000 €

ENVIRONNEMENT

SYNDICAT MIXTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, QUI FAIT QUOI ?

Crédit photo : Pierre Antoine

L'ex-Communauté de communes du canton de Pontailler/Saône avait retenu le fonctionnement suivant pour gérer ses déchets (toujours en vigueur à ce jour)

Le Syndicat mixte est seul compétent pour la collecte et le traitement des déchets et la gestion des déchèteries.

Afin de financer ses compétences (frais de personnel, prestations confiées à des entreprises dans le cadre de marchés publics…), il sollicite tous les ans une contribution à la Communauté de communes.

La Communauté de communes définit les montants et collecte la redevance simple, qui doit juridiquement équilibrer le coût du service.

Cette contribution est une dépense obligatoire, c'est-à-dire que le montant demandé par le Syndicat mixte doit lui être versé.

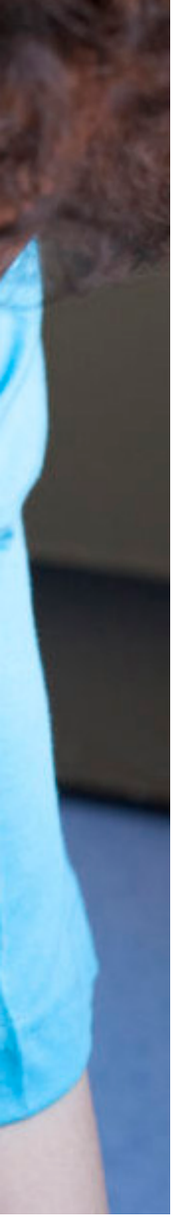

Ci-contre, la carte du territoire de l'ex-Communauté de communes du Canton de Pontailler/Saône

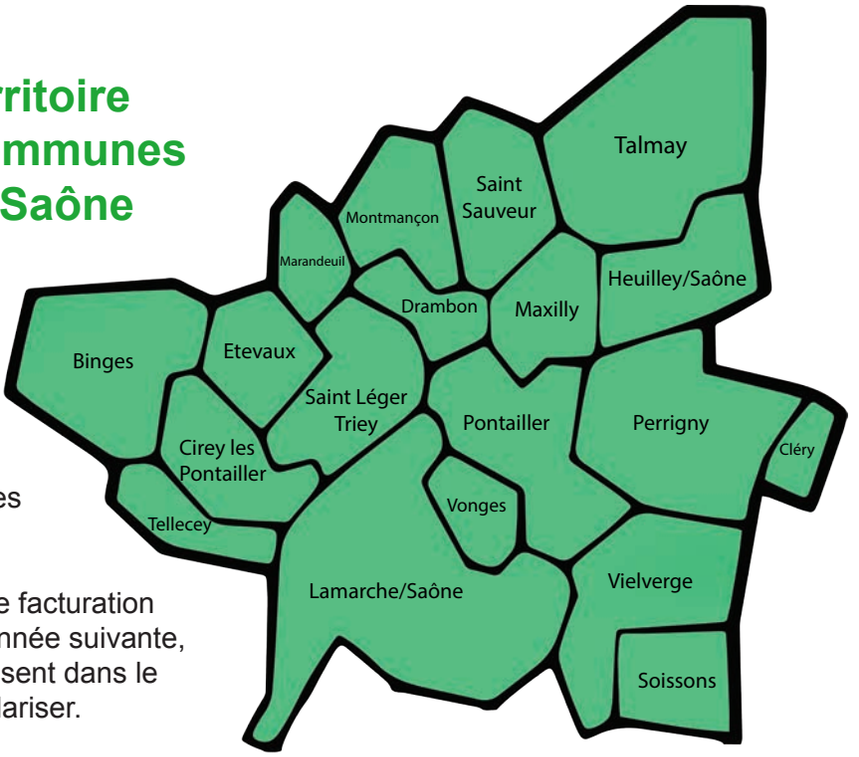

Un passif annoncé fin 2017

En novembre 2017, la CAP Val de Saône a été informée du fait que le Syndicat mixte avait un décalage dans le paiement de ses factures auprès des prestataires.

Depuis plusieurs années, il apparaît qu'un mois de facturation est systématiquement reporté sur le budget de l'année suivante, sans que les charges correspondantes n'apparaissent dans le budget. Ainsi, des factures sont désormais à régulariser.

Quelle incidence sur les tarifs de la redevance simple ?

La CAP Val de Saône contribue à hauteur d'environ 45 % au budget du Syndicat (le reste représente la part de la Communauté de communes du Mirebellois-Fontenois).

Le passif qui lui incombe s'établit donc à environ 273 500 €.

Elle a obtenu la possibilité d'étaler le paiement de cette somme sur la période 2018 – 2020, ce qui a permis d'éviter une hausse brutale des tarifs (qui aurait représenté une augmentation de plus de 30 %). Néanmoins, cette somme devra être versée.

Quelles seront les conséquences à compter du 1er janvier 2019 ?

Après un changement de gouvernance au sein du Syndicat mixte, la Communauté de communes a délibéré pour approuver sa dissolution fin 2018, ce qui aura pour conséquences :

- La collecte et le traitement des déchets pour le secteur de l'ex-canton de Pontailler/Saône deviendront un service communautaire à part entière, comme c'est le cas pour le secteur d'Auxonne,
- Le même service (nombre de collectes, ouvertures des déchèteries…) sera rendu et la continuité des contrats du personnel sera assurée,
- La redevance simple restera en vigueur,
- L'objectif principal sera de réduire autant que possible l'impact de ce passif sur les redevables du secteur de Pontailler/Saône.

Pour cela, toutes les pistes d'économie sont et seront étudiées (développement des filières de valorisation des déchets, réduction du coût de gestion administrative…).

Le principal levier reste néanmoins la réduction du volume de déchets produits et nous savons pouvoir compter sur vous.

Des actions de prévention et de formation seront mises en œuvre par la CAP Val de Saône pour vous accompagner

ENVIRONNEMENT

DÉCHÈTERIE D'AUXONNE : INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE AVEC IDENTIFICATION PAR CARTE

Projection de la future barrière d'accès de la déchèterie d'Auxonne

Les avantages d'une barrière d'identification

La gestion des déchets et leur traitement (recyclage, destruction...) est une des compétences importantes de la CAP Val de Saône. Afin d'offrir aux usagers un service de qualité, la déchèterie d'Auxonne va bientôt être équipée d'une barrière avec identification par carte.

Ce système sera installé dans les prochaines semaines et permettra de :

- Fluidifier le trafic,
- Limiter le nombre de véhicules présents simultanément sur le site,
- Permettre l'accès uniquement aux usagers et professionnels inscrits à la redevance incitative,
- Permettre au gardien de se concentrer sur ses missions d'accueil et de conseil.

Pour réaliser ces travaux, la déchèterie d'Auxonne devra fermer quelques jours. Nous vous tiendrons informés lorsque le site ne sera plus accessible.

Comment obtenir une carte d'accès ?

Prochainement, chaque foyer inscrit à la redevance incitative recevra par courrier une seule carte d'accès. Sans elle, vous ne pourrez pas rentrer dans la déchèterie, il sera donc primordial de vous en munir lors de votre venue sur le site. Lors de l'arrivée d'un nouvel usager sur le territoire, sa carte lui sera donnée en même temps que ses bacs. Lors du départ d'un usager, la carte devra être rendue avec les bacs.

Attention, cette carte ne servira pas à facturer le nombre de vos passages, seule la comptabilisation du nombre de levées de votre bac à déchets ménagers résiduels (bac à couvercle vert) est utilisée pour calculer le montant de la facture.

Les professionnels sont facturés en fonction du volume et du type de déchets déposés. Des actions seront menées par la CAP Val de Saône pour accompagner les gros producteurs de déchets et les aider dans leurs problématiques spécifiques.

Déchèterie : rappel sur les déchets acceptés

Par méconnaissance ou inattention, nous jetons encore trop souvent des déchets polluants et/ou dangereux dans notre poubelle d'ordures ménagères ou dans les égouts (peintures, solvants, piles, ampoules, produits phytosanitaires) alors qu'ils doivent être apportés en déchèterie. Pour vous aider, voici un rappel de ce qui est accepté et de ce qui ne l'est pas :

CE QUI EST AUTORISÉ

- Déchets non recyclables, gros volumes (polystyrène, bâches...).
- Déchets verts (branchages, gazon...).
- Déchets dangereux des ménages.
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E).
- Ferraille - Gravats - Placoplatre - Cartons - Bois non traités - Piles et accumulateurs - Radiographies - Cartouches d'encre d'imprimantes - Huile minérale (de vidange) et végétale - Batteries - Ampoules - Verre - Vêtements.
- Pneus véhicules légers en bon état.

CE QUI EST INTERDIT

- Les sacs noirs fermés (en cas de déchets conformes, ils devront être vidés).
- Les ordures ménagères.
- Les bouteilles de gaz.
- Les pneus coupés ou souillés, pneus agraires ou de poids lourds.
- Les troncs d'arbres.
- L'accès des tracteurs et des poids lourds est également interdit sur le site.

En cas de doute, le gardien est là pour vous accompagner, vous renseigner, vous orienter et faire appliquer le règlement. N'hésitez pas à faire appel à lui. La courtoisie, le respect et la politesse de la part de l'ensemble des usagers sont le plus important.

Un doute ? Une question ? Une réclamation ?
Contactez-nous au 03 80 27 03 20 ou contact@capvaldesaone.fr

BIENTÔT À LA DÉCHÈTERIE D'AUXONNE : MISE EN PLACE D'UNE BENNE « ECO-MOBILIER » !

Vous souhaitez vous débarrasser d'un meuble usagé ? D'un bureau, d'un canapé ou d'un matelas ? Ça sera prochainement possible grâce à la benne Eco-Mobilier de la déchèterie d'Auxonne. Vous pourrez y déposer : matelas, sommier, tables, rangement, meubles en tout genre (meuble bois, meuble acier, meuble de jardin en plastique, …) étagères, chaises, bancs.

ÉCOLE DE MUSIQUE ET D'ART

CAP SUR LA DANSE !

Une nouvelle professeure rejoint l'École

Après quelques aléas ces trois dernières années, l'École de Musique et d'Art renoue avec la danse grâce à l'arrivée d'une nouvelle professeure : Chloé DELAFENESTRE.

Elle a rejoint l'équipe à la rentrée de septembre 2018 et enseigne la danse contemporaine

Cette discipline est à la fois à la croisée des disciplines traditionnelles (classique, jazz…) mais emprunte aussi son expression à d'autres disciplines, (danses du monde, danses urbaines…) le tout dans une étude et une philosophie du mouvement qui se caractérise par une forte place à l'improvisation.

La danse contemporaine présente donc l'avantage d'une ouverture vers toutes les formes d'expression corporelle et offre une grande liberté qui devrait permettre de séduire le plus grand nombre.

Enfin Mme DELAFENESTRE dispose de compétences dans l'univers du cabaret, des ateliers d'initiation seront donc proposés dans l'année.

Des cours de danse pour enfants et adultes

Plusieurs cours sont donc ouverts depuis la rentrée les mercredis matin et vendredis soir à Auxonne :

- Initiation à la danse pour les petits de 5 à 6 ans,
- Danse contemporaine pour les débutants à partir de 7 ans,
- Danse contemporaine confirmée,
- Danse contemporaine pour les adolescents et les adultes.

Pour les adultes un atelier de barre au sol est également proposé le vendredi soir. Il s'agit d'un cours proposant des exercices pour améliorer la qualité physique et technique des danseurs (postures, souplesse…).

En parallèle Chloé devrait intervenir et mener des projets en milieu scolaire et extra-scolaire afin de promouvoir et sensibiliser à la danse.

Dans l'avenir il est également envisagé de développer cette discipline sur le secteur de Pontailler/Saône.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET D'ART EN QUELQUES CHIFFRES

16 professeurs à l'écoute des élèves

4 domaines artistiques enseignés : Musique, Danse, Théâtre et Art plastique

50 représentations/animations par année !

Du matériel de qualité pour de bonnes conditions d'apprentissage

Un nouvel équipement permettra à la rentrée prochaine d'améliorer la qualité d'accueil pour tous ces cours.

En effet, les nouveaux bâtiments de l'École de Musique et d'Art disposeront d'une salle de danse dernier cri répondant à toutes les exigences requises pour la discipline : parquet, miroirs, barres, vestiaires…

La salle sera également utilisée pour les cours de Hip-Hop qui sont toujours maintenus avec Mohsen à Auxonne les lundis et mercredis et avec Julien à Pontailler/Saône les lundis soir.

L'école a repris, mais les inscriptions sont toujours ouvertes

L'établissement a repris ses cours le 17 septembre dernier, mais il est encore possible de s'inscrire à certaines activités en danse, théâtre, art plastique ou musique. N'hésitez pas à contacter Samuel LAMY, Directeur de l'école, pour tout renseignement.

CONTACTS

Tél : 03 80 31 02 38
E-mail : ecole.musique@capvaldesaone.fr
Adresse : Ecole de Musique et d'Art,
Rue du Capitaine Landolphe, 21130 AUXONNE

INVESTIR POUR MIEUX ACCUEILLIR VOS ENFANTS

LES COMMUNES ET LA CAP VAL DE SAÔNE REPENSENT LEURS BÂTIMENTS POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Auxonne

Porté par la Ville d'Auxonne, un projet a permis de rénover entièrement la salle du Vannois ; utilisée notamment par la CAP Val de Saône dans le cadre de sa compétence « Restauration scolaire ». Le financement de la Communauté de communes s'élève à 100 000 €.

La CAP Val de Saône a également entrepris des travaux de rénovation de la salle de restauration de l'école Pasteur (peinture, mobilier…) et a planifié une intervention sur le site périscolaire de l'école Jean Moulin. Ces dépenses d'environ 30 000 € permettent d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Labergement-lès-Auxonne

Porté par la Commune, ce projet comprenait la construction de nouveaux locaux périscolaires (accueil du matin et du soir des enfants, et restauration scolaire).

Après plusieurs mois de travaux, les enfants et les agents de la CAP Val de Saône ont pris possession des lieux à la rentrée de septembre et profitent de ces sites lumineux et agréables. Pour ce projet, le financement de la CAP Val de Saône s'élève 50 000 €.

SIVOS de Talmay, Maxilly, Heuilley et Saint-Sauveur

Le Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire (SIVOS) porte un projet de création d'un groupe scolaire sur la Commune de Maxilly-sur-Saône. Celui-ci prévoit la construction de locaux dédiés au périscolaire. Dans le cadre de sa récente prise de compétence sur le secteur de Pontailler-sur-Saône, la CAP Val de Saône a délibéré pour apporter un financement de 130 000 € à ce projet.

Le nouvel espace périscolaire de Labergement-lès-Auxonne

Le Vannois, rénové par la Ville d'Auxonne avec le soutien de la CAP Val de Saône

Des solutions pour faire garder vos enfants

De nombreuses familles ont besoin de faire garder leurs enfants de manière occasionnelle (pour disposer de temps pour des rendez-vous, des démarches administratives…).

Les deux crèches du territoire peuvent constituer une solution dans le cadre de **l'accueil dit occasionnel, ou ponctuel.**

En effet, il arrive que des places soient disponibles sur certains créneaux horaires.

Pour favoriser la diffusion de l'information, la CAP Val de Saône a décidé de réorganiser ses services et les parents qui le souhaitent pourront être régulièrement informés (téléphone, sms, e-mail…) des places disponibles.

Si vous êtes intéressés, il vous suffit de contacter nos services aux coordonnées suivantes :

Des travaux dans les crèches

Située à Auxonne, la crèche « La Val'E'Verte » s'inscrit dans cette dynamique d'amélioration des locaux :

À Auxonne, l'espace dédié aux plus petits a été intégralement repensé et réaménagé afin de créer des espaces distincts, notamment pour les jeux et les repas.

À Pontailler-sur-Saône, l'accent a été mis sur l'extérieur. Au printemps prochain, les enfants pourront ainsi profiter d'espaces verts entièrement redessinés à l'arrière du bâtiment.

Crèche d'Auxonne
« La Val'E'Verte »
Directrice : Mme COLMAGNE
03 80 31 46 81
multi.accueil@capvaldesaone.fr

Crèche de Pontailler/Saône
« La Patouille »
Directrice : Mme BERTHOUD
03 80 36 80 52
m.lapatouille@orange.fr

Facturation
03 80 31 48 29
n.noel@capvaldesaone.fr

MIEUX CONNAÎTRE VOS SERVICES

IMMERSION DANS LES CRÈCHES DE LA CAP VAL DE SAÔNE

Une partie de l'équipe de la crèche d'Auxonne

Le service Petite Enfance vous ouvre ses portes !

Rencontre avec Géraldine, auxiliaire de puériculture/agent d'encadrement de la crèche d'Auxonne et avec Léa, agent de service de celle de Pontailler/Saône.

Pouvez-vous nous expliquer quelles sont vos missions au sein de la crèche ?

Géraldine : *L'agent d'encadrement et l'auxiliaire de puériculture travaillent ensemble. Ils ont des fonctions très similaires. Ils sont chargés de s'occuper des enfants et de veiller à leur bien-être tout au long de la journée. Ils doivent constamment être à leur écoute et les surveiller. Ils doivent les nourrir, les changer, les faire dormir, les occuper, les aider à se développer...*

Léa : *La mission principale d'un agent de service est de faire en sorte que la crèche soit l'environnement le plus sain et le plus propre possible pour les enfants. Il doit aussi gérer la préparation des repas et peut venir en soutien aux agents d'encadrement pour s'occuper des enfants si besoin.*

Vous pouvez nous décrire une de vos journées ?

Géraldine : *Nous commençons par accueillir parents et enfants dès 7h00. S'ensuit un temps d'échange au cours duquel les parents nous transmettent tout ce qu'il y a à savoir sur le petit : fait-il bien ses nuits ? Mange-t-il correctement ? ...*

Une fois que tous les enfants sont là, la journée est régulée par leur rythme, ceux qui sont fatigués font une sieste, ceux qui sont éveillés participent à des jeux. Pour les plus grands nous mettons en place des activités afin de développer leur motricité, leur mobilité... Le midi vient l'instant de nourrir tout ce petit monde, ce qui est toujours un grand moment ! Enfin il y a aussi une phase de nettoyage et de gestion des appels téléphoniques.

Léa : *Notre journée de travail est divisée en deux parties : la première est consacrée à l'entretien de la crèche et la seconde à la restauration des enfants.*

L'entretien des locaux passe par le nettoyage intégral de la structure. Qu'il s'agisse des sols, des tables, des chaises, des jeux, des linges... Tout est lavé. Pour la restauration des enfants, la Communauté de communes travaille avec la société SHCB. Elle nous fournit des repas complets et équilibrés que nous devons ensuite préparer, réchauffer et servir.

Combien d'enfants avez-vous à gérer ?

Géraldine : *À la crèche d'Auxonne, nous pouvons accueillir au maximum une trentaine de petits.*

Léa : *Aujourd'hui nous n'avons que sept enfants, mais cela peut facilement monter jusqu'à vingt-deux, voir vingt-cinq par jour. Et s'occuper d'une vingtaine de petits de deux mois et demi à trois ans, ce n'est pas une mince affaire.*

Combien d'agents êtes-vous pour vous en occuper ?

Géraldine : *À Auxonne nous sommes douze en tout. Deux agents de direction, huit d'encadrement et deux d'entretien.*

Léa : *Alors, à la crèche de Pontailler/Saône nous sommes huit au total. Il y a deux agents de direction et cinq d'encadrement. Je suis la seule agent de service.*

Travailler avec tous ces enfants, ce n'est pas compliqué parfois ?

Géraldine : *Je ne dirais pas que c'est « compliqué », certes c'est assez fatiguant physiquement car nous nous baissons et relevons énormément de fois par jour et les cris des enfants peuvent parfois être durs pour nos oreilles, mais tout ça est compensé par le plaisir de cette proximité avec les enfants qui se développe de jour en jour. On s'attache vraiment à tous ces petits. Et les voir intéragir entre eux est vraiment fascinant et drôle.*

Léa : *Si vous êtes bien organisé, tout se passera bien. Il faut savoir gérer son temps et être rigoureuse dans son travail. La polyvalence est importante aussi. Car les missions sont variées. Il faut savoir s'occuper de tout l'entretien, de la restauration et si besoin aider les collègues à s'occuper des enfants. Mais c'est ce qu'il me plaît dans ce métier, on ne s'ennuie jamais !*

La crèche de Pontailler/Saône

Événements à venir

Des activités pour tous les goûts !

Samedi 20 Octobre
« L'Opéra du Roy »
Auxonne - Concert baroque

Dimanche 21 Octobre
Les Anges Musiciens
Talmay - Spectacle, musique

Dimanche 21 Octobre
Bourse aux jouets
Les Maillys

Lundi 29 Octobre
Foire d'Auxonne
Auxonne

Vendredi 23 Novembre
« Une bouteille sur le sable »
Auxonne - Spectacle théâtrale

1er weekend de Décembre
Marché de noël
Auxonne